

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE LE 14 AVRIL 2020 À 19H30 PAR
VOIE DE VISIOCONFÉRENCE**

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE :

Guy Rochette, maire
Jannys Landry, conseiller au siège n°1
Alexandre Morin, conseiller au siège no.2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4
Christiane Gosselin, conseillère au siège no.5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, madame Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

ALLOCUTION DU MAIRE- PANDÉMIE COVID-19

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Séances du conseil en temps de pandémie du COVID-19;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 mars 2020;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.2.1.1 Comptes à payer
 - 2.2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Avis de motion de l'adoption du règlement de taxation no, F-2020-03 venant abroger l'article 8.6 du règlement de taxation F-2020-01 concernant le taux d'intérêts sur les soldes impayés des taxes municipales;
- 2.3 Résolution fixant le taux d'intérêt à 3 % sur les comptes de taxes municipales;
- 2.4 Dépôt des états financiers au 31-12-2019

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

- 4.1 Mandat à Tetra Tech inc. pour une étude d'optimisation du système de déphosphatation à la station d'épuration des eaux usées;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Demande de modification de la date de fin de projet dans l'entente signée entre la Ville de Lac-Delage et la MRC de la Jacques-Cartier pour le projet de parc;
- 5.2 Avril mois de la Jonquille;
- 5.3 Demande de subvention MRC- projet concours de photo;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 Demande de dérogation mineure DM-2020-01 concernant le 68 avenue du Rocher;(Reporté)
- 6.2 Demande de dérogation mineure DM-2020-02 concernant le 13 avenue du Lac;(Reporté)

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2020-033

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents en ligne reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

II EST PROPOSÉ par Jonathan Baker,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2020 en reportant les sujets 6.1 et 6.2 concernant les dérogations mineures et l'ajout du point 5.3 concernant la demande de subvention à la MRC pour le projet de concours de photo.

1.3 SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN TEMPS DE LA PANDÉMIE COVID-19

Résolution 2020-034

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,

APPUYÉ PAR Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par visioconférence.

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2020

Résolution 2020-035

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 9 MARS 2020 ;

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars soit adopté.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2020-036

ATTENDU QUE les comptes à payer au 14 avril 2020 totalisent un montant de 208 998,23 \$ et 18 526,21 \$ pour les salaires ;

QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 14 avril 2020, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 14 avril 2020 qui totalisent un montant de 74 789,20 \$.

2.2 **AVIS DE MOTION EST DONNÉE PAR MADAME CHRISTIANE GOSSELIN, DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION NO, F-2020-03 VENANT ABROGER L'ARTICLE 8.6 DU RÈGLEMENT DE TAXATION F-2020-01 CONCERNANT LE TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES SOLDES IMPAYÉS DES TAXES MUNICIPALES 2020;**

2.3 **RÉSOLUTION FIXANT LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2020**

Résolution 2020-037

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire déclarée par le gouvernement par le décret no.177-2020 du 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir aux citoyens un taux d'intérêt réduit à 3 % pour les taxes 2020 et ce, jusqu'au 14 octobre 2020, soit un mois après la date du dernier versement de taxe du 14 septembre 2020,

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait déjà annoncé dans un COMMUNIQUÉ que le premier versement du 14 mars 2020 ne porterait pas intérêt jusqu'au 14 juin 2020;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte un taux d'intérêt de 3 % sur les comptes de taxes exigibles à partir du 14 juin 2020 et ce jusqu'au 14 octobre 2020;

QUE le conseil municipal adopte un taux d'intérêt de 0% sur le versement dû le 14 mars 2020 et ce jusqu'au 14 juin 2020;

QUE cette résolution prenne effet le 14 mars 2020.

2.4 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31-12-2019

Madame Josée Desmeules, directrice générale et trésorière, présente et dépose les états financiers au 31 décembre 2019. Les membres du conseil ont tous reçus une copie des états financiers avant l'adoption dans les délais prescrits par la Loi. Monsieur Henri Jalbert, comptable, fait état du rapport du vérificateur.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MANDAT À TÉTRATECH INC. POUR UNE ÉTUDE D'OPTIMISATION DU SYSTÈME DE DÉPHOSPHATATION À LA STATION D'ÉPURATION DES EUX USÉES

Résolution 2020-038

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) demande un rapport technique pour

trouver une solution viable et réalisable pour améliorer le rendement épuratoire de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a pour but de répondre aux attentes du *Plan d'action de la protection du Lac-Saint-Charles et de la prise d'eau de la Ville de Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit présenter au Ministère une solution viable avant de déposer d'autres projets d'infrastructures dans la Programmation de la Taxe d'accise (TECQ);

CONSIDÉRANT la proposition de Tetra Tech QI inc. datée du 25 mars 2020 pour un montant maximale de 8 750 \$ plus taxes;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le mandat à Tetra Tech Qi inc. pour un montant maximal de 8 750 \$ plus taxes;

QUE ce montant soit puisée à même la subvention de la Taxe d'accise (TECQ 2020-2024).

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DATE DE FIN DE PROJET DANS L'ENTENTE SIGNÉE ENTRE LA VILLE DE LAC-DELAGE ET LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER POUR LE PROJET DE PARC

Résolution 2020-039

CONSIDÉRANT l'arrêt de l'activité économique décrétée par le Gouvernement du Québec à cause de la Pandémie Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10.1 de l'entente provenant du Fonds Régionale de la Capitale Nationale signée entre la Ville de Lac-Delage et la MRC de la Jacques-Cartier stipulait une date de fin de projet le 31-12-2020 pour la subvention de 230 000 \$ octroyée pour le projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander un report de la date de fin de projet au 31-12-2021 considérant le contexte;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la MRC de la Jacques-Cartier de modifier la date de fin de projet pour le 31-12-2021 au lieu du 31-12-2020 afin que la Ville de Lac-Delage puisse avoir les délais nécessaires pour la réalisation de la totalité du projet.

5.2 AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Résolution 2020-040

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Alexandre Poupart,
APPUYÉ PAR Jannys Landry,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le mois de la jonquille;

QUE le conseil la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

5.3 DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC-CONCOURS DE PHOTO

Résolution 2020-041 **CONSIDÉRANT QUE** le comité de la famille a déposé un projet de réaliser un concours de photo avec des capsules pédagogiques sur 4 thèmes différents et 4 notions de photographie différentes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage est fière de déposer le projet au nom du comité de la famille pour permettre la tenue de cette activité qui respecte les mesures de distanciation sociale exigée par les autorités gouvernementales

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet de mettre en valeur la beauté des paysages du Lac-Delage et d'en apprécier les bienfaits tout en développant des notions de base en photographie ;

IL EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal présente la demande d'aide financière à la MRC
et demande un montant de 455 \$ pour la réalisation de ce projet.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

**6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2020-01
CONCERNANT LE 68 AVENUE DU ROCHER**

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

**6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2020-02
CONCERNANT LE 13 AVENUE DU LAC**

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CONTRE LES
INCENDIES**

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

**10.1 AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE 102^E GROUPE SCOUT DES
LAURENTIDES**

Résolution 2020-042

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un montant de 50 \$ au 102^e Groupe
Scout des Laurentides.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant la situation les gens sont invités à poser leur question par courriel
à ville@lacedelage.qc.ca ou par téléphone au 418-848-2417.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2020-043

IL EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h11.

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale